

## CONVOCAION À LA 99<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE


L'Assemblée générale ordinaire annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône aura lieu le :

**Samedi 25 Avril 2026 à 8h30**

**Salle des fêtes de Scey-sur-Saône  
Route de Saint-Albin**

**70360 SCEY-SUR-SAÔNE**



<u>Ordre du jour</u>	
 <b>CHANGEMENT D'ORGANISATION</b> <b>De 8h30 à 10h45</b> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <b>à huis clos avec les adhérents :</b> </div>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal de la 98<sup>ème</sup> Assemblée Générale (*)</li> <li>- Rapport financier, présentation et mise au vote (*) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• bilan et compte de résultat 2024-2025</li> <li>• budget prévisionnel 2026-2027, prix du timbre fédéral 2026-2027, barème des cotisations fédérales 2026-2027</li> <li>• prix des bracelets du Plan de Chasse, contribution territoriale 2026-2027 et participation des UGC au montant des dégâts de sangliers et frais d'estimation 2024/2025</li> </ul> </li> <li>- Approbation des rapports du commissaire aux comptes (*)</li> <li>- Organisation de la saison de chasse 2026-2027 (*)</li> <li>- Examen des vœux présentés par les adhérents (1) (*)</li> </ul>
<b>De 11h à 12h30 en présence des invités :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport moral du Président (*)</li> <li>- Rapport d'activités 2025/2026 (*)</li> <li>- Remise des médailles fédérales</li> <li>- Discours des invités.</li> </ul>

(\*) Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la FDC 70, tous les votes de cette assemblée générale se dérouleront à main levée.

(1) Conformément au paragraphe 123 de l'article 11 des statuts de fédérations : « Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elles doivent être présentées par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la fédération départementale des chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale. ».



Le Président,

**Michel DORMOY**

NOTA : Il est rappelé que, conformément aux dispositions statutaires, seront seuls convoqués et admis en salle, les adhérents territoriaux ou les porteurs de pouvoirs représentant les A.C.C.A., A.I.C.A. ou chasses privées adhérentes. Toute autre personne, membre de la Fédération par la possession d'un permis de chasser et d'un timbre fédéral de la saison en cours, ne pourra être admise en salle que dans la mesure des places laissées disponibles par les représentants absents. Il est rappelé que seuls les adhérents **munis de leur permis de chasser validé pour la saison en cours**, peuvent prendre part aux délibérations et participer aux votes.

Dans les 8 jours qui précèdent l'assemblée générale, c'est-à-dire à compter du vendredi 17 avril 2026, tous les jours, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, tous les documents concernant les questions évoquées à l'ordre du jour énoncé ci-avant, pourront être consultés par les adhérents au siège social, 10 rue de Verdun, 70000 Noidans-lès-Vesoul

## Repas de clôture

A l'issue de notre assemblée générale du Samedi 25 avril 2026, un repas vous sera proposé à la salle des fêtes de Scey-sur-Saône, Route de Saint-Albin 70360 SCEY-SUR-SAÔNE.

Le montant de la participation est de **10 euros** (boissons comprises, sauf Champagne).

✂-----

### **PARTICIPATION AU REPAS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2026**

A retourner pour le 1er avril 2026 à :

Fédération des Chasseurs de Haute-Saône - 10, rue de Verdun - 70000 NOIDANS-LES-VESOUL

ACCA, AICA ou CHASSE PRIVEE de \_\_\_\_\_

NOM, Prénom \_\_\_\_\_

NOM, Prénom \_\_\_\_\_

**Joindre, un chèque à l'ordre de la FDC 70 de : ..... X 10 € = ..... €**

Ticket-repas remis le jour de l'assemblée générale.